

Stop aux arnaques !

Avertissement !

Devant la recrudescence de "dérives" quant à l'utilisation des petites annonces sur internet, nous sommes dans l'obligation de "durcir" les règles d'utilisation de notre propre module. Ainsi, en cas de présomption de fraude - en d'autre terme : d'arnaque – jet-net se réserve dorénavant le droit de retirer toute annonce qu'elle juge contraire aux intérêts du site et des internautes. De même, en cas de fraude avérée, nous transmettrons l'email du déposant aux autorités compétentes.

Le Staff

Nous notons dernièrement une recrudescence des arnaques sur internet et tout naturellement les petites annonces de jet-net ne sont pas épargnées. Vous êtes quelques-uns à nous avoir signalé des offres ou des interlocuteurs "douteux" et nous ne pouvons que vous inciter à continuer dans ce sens dès les premiers soupçons.

Attention : nous mettons exclusivement à votre disposition notre module pour lire ou passer une annonce, sans garantie aucune quant à l'honnêteté des intervenants. Nous vous conseillons donc la plus grande prudence et de faire preuve de bon sens afin de mettre de votre côté toutes les garanties pour réaliser un bon achat ou une bonne vente.

Quelques conseils :

- vérifiez l'identité de votre interlocuteur, papiers à l'appui, et demandez systématiquement à le rencontrer.
- attention aux propositions émanant de l'étranger (notamment l'Angleterre, l'Espagne, l'Afrique...) : de nombreux escrocs opèrent de ces pays !
- plusieurs cas de fraudes utilisant Western Union ont été identifiés. Refusez aussi les virements bancaires ou mandats postaux de l'étranger sur votre compte (il s'agit souvent de chèques volés, la Banque créditant d'abord votre compte de la somme, puis le débitant une fois l'arnaque décelée).
- n'envoyez pas d'argent à l'étranger si vous n'avez pour seul élément que le mail du vendeur ! Il faut obtenir une adresse et un numéro de téléphone qui puissent être vérifiés avant d'aller plus loin.
- ne vous séparez pas de votre véhicule avant de vous être assuré de la réalité du paiement.
- le chèque de banque semble à priori le plus sûr... s'il n'est pas faux. Pour vous en assurer, demandez à l'acheteur de vous communiquer avant le jour de la transaction le numéro du chèque, ainsi que le nom de la banque qui l'a émis. Vous appellerez la banque en cherchant vous-même son numéro de téléphone dans l'annuaire et non en vous fiant au numéro que le vendeur vous aura donné.
- lorsque vous vendez votre jet, refusez systématiquement de traiter avec toute personne qui vous demande de lui verser de l'argent, pour quelque motif que ce soit...
- ne faxez pas ou n'envoyez pas par courrier la photocopie de votre carte grise. Celle-ci pourrait en effet être utilisée de façon frauduleuse par la suite.
- si vous êtes victime d'une arnaque, portez vite plainte auprès des autorités judiciaires, lesquelles vous indiqueront ensuite la marche à suivre.